

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Get Smart (in) Packaging Awards et Greener Packaging Awards



1. Organisation

Les Get Smart (in) Packaging et Greener Packaging Awards sont organisés par Emballages et Etiquettes Magazine, Rue de la Fusée 50 bte 3, 1130 Bruxelles, Fost Plus, Avenue des Olympiades 2, 1140 Bruxelles et Valipac, Avenue Reine Astrid 59A boîte 11, 1780 Wemmel. Les droits de propriété intellectuelle appartiennent à Roularta Media Group NV, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare qui les partage pleinement avec Fost Plus et Valipac – ci-après dénommés « les organisateurs ».

2. Description du concours

Le principe du Get Smart (in) Packaging Awards et du Greener Packaging Awards est de mettre en avant, via un jury d'experts, un ou plusieurs emballages qui proposent une solution d'emballage durable et s'inscrivent dans un mode de pensée circulaire.

Ce prix est décerné tous les 2 ans et a vocation, d'une part, d'être source d'inspiration et d'innovation pour tous les secteurs utilisant des emballages et, d'autre part, de mettre en lumière les efforts des entreprises en matière d'emballage afin de concilier aspects économiques et protection de l'environnement.

3. Déroulement du concours

3.1. Conditions d'inscription

Ce concours est accessible aux propriétaires de marque, concepteurs et fabricants d'emballages actifs en Belgique. Tous les fonctionnalités d'emballages sont concernées, non seulement les emballages primaires, mais aussi secondaires (par ex. suremballage en carton) et tertiaires (par ex. film plastique, palette).

Tous les emballages, designs et technologies inscrits doivent être disponibles sur le marché belge. Les produits inscrits doivent être neufs et innovants. Cela implique qu'ils aient été mis sur le marché après le 1er juillet 2017. Les produits mis sur le marché antérieurement ne sont pas pris en considération. Mis sur le marché signifie que les produits doivent effectivement avoir été vendus et non pas simplement exposés lors d'un salon ou d'un événement. Toute inscription devra être réalisée via le dossier de candidature online se trouvant sur le site web www.getsmartinpackaging.be.

Seuls les dossiers introduits avant le 30 juin 2019 seront pris en compte.

Pour chaque catégorie de prix, 3 exemplaires de l'emballage devront être envoyés par voie postale ou par coursier, mentionnant GET SMART IN PACKAGING AWARDS, à l'adresse suivante (aucun document ou emballage ne sera retourné au candidat à la fin du processus):

Fost Plus
A l'attention de Nicolas Egri
Avenue des Olympiades 2
1140 Bruxelles

Pour les produits non périssables, les échantillons doivent être reçus au plus tard le 30 juin 2019. Pour les produits périssables le délai est fixé au 31 juillet 2019.

Tous les documents remis par un candidat sont vérifiés par le jury technique quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité au présent règlement. Les candidatures non conformes ne seront pas soumises à l'analyse du jury.

3.2. Catégories de prix

Pour l'appréciation des produits inscrits, le jury tiendra compte des résultats d'un ou plusieurs critères d'évaluation.

Pour les Get Smart (in) Packaging Awards les candidats peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- On-the-Go - Convenience Food (produits prêts à consommer)
- Ménager - tous les produits pouvant être utilisés à la maison : alimentation, cosmétiques, home care, pharma, électronique,
- E-commerce - spécifiquement développé pour le E-commerce
- B2B - emballages industriels, emballages en vrac, IBC, ...
- Innovations en matière de machines d'emballages – consommation énergétique, rapidité, qualité, ...

Pour le "Greener Packaging Awards" les emballages qui s'inscrivent le mieux dans les critères de durabilité seront choisis parmi toutes les propositions émises :

- un emballage ménager
- un emballage industriel

3.3. Critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des projets :

Critères d'évaluation	Subdivision critères d'évaluation
Circularité / Durabilité	Etude LCA (CO2, eau, énergie) - documentable
	Le design facilite le tri et le recyclage (forme, compatibilité des matériaux)
	Utilisation de matériaux recyclés
	Recyclabilité : emballage développé pour s'intégrer dans un flux de recyclage existant
	Remplacement d'un emballage à usage unique par un emballage réutilisable (documentable)
	Eviter le gaspillage de produit (fonction de dosage / possibilité de vider entièrement l'emballage, ...)
	Diminuer la consommation d'énergie / d'eau pendant le processus de production ("énergie verte", épuration de l'eau, nouvelles technologies moins énergivores, diminution des déchets en entreprise,)

Caractère innovant	Nouvel emballage avec un caractère clairement innovant
	Utilisation créative de matériaux facilement recyclables dans leur intégralité ou en partie
	Design créatif qui contribue au succès commercial du produit
	Facteur Waouh (un emballage exceptionnellement impressionnant du point de vue qualitatif ou du design)
	Utilisation de nouveaux matériaux ou technologies de production
Fonctionnalité	Design apprécié par l'utilisateur en raison de sa facilité d'emploi (ouverture, manutention, ...)
	Design/matériau innovant qui contribue à la protection du produit (pendant le transport, utilisation, ...)
	Design/matériau innovant qui contribue à la conservation du produit (hygiène, conservation, ...)
Logistique	Optimisation de la configuration de transport (plus de marchandises par palette, utilisation intelligente des emballages secondaires et tertiaires, ...)
	Solutions emballages intelligentes pour éviter les problèmes de mobilité
Communication	Durabilité comme culture d'entreprise (charte, ...) – documentable
	L'utilisateur reçoit plus d'informations - sur l'emballage - grâce à des pictogrammes ou des textes clairs, via smartphone (code QR, NFC, ...) Exemples d'informations supplémentaires : législation, trier correctement, life-style, jeux,
	Site internet interactif avec des informations supplémentaires sur le produit ou l'emballage Exemples d'informations supplémentaires : législation, trier correctement, life-style, jeux,
	Le concept d'emballage intégral (forme, design graphique, ...) est utilisé pour convaincre le consommateur de la qualité du produit
	Efforts supplémentaires pour aider la communauté à mieux trier, recycler (organisation de sessions d'information, action de ramassage des déchets sauvages, ...)

3.4. Processus de sélection

Dans chaque catégorie, le jury choisira par consensus, selon les critères précités, des nominés et un lauréat. Selon la quantité et la qualité des candidatures, une catégorie pourrait ne pas avoir de nominés.

En cas d'absence de consensus parmi les membres du jury, un vote sera réalisé pour déterminer les nominés et lauréats. En cas d'égalité entre deux candidats, le président du jury tranchera.

Dans chaque catégorie de prix, trois nominés seront désignés par le jury. Le gagnant de chaque catégorie sera sélectionné parmi les nominés.

3.5. Prix

Les nominés recevront un certificat et les lauréats un trophée lors de la cérémonie de remise des Awards qui se déroulera le 23 octobre 2019 à Malines.

Les emballages primés seront exposés lors du salon professionnel de l'emballage EMPACK à Bruxelles en octobre 2020.

Les emballages nominés et lauréats pourront apposer le logo du Get Smart (in) Packaging Awards et/ou du Greener Packaging Awards, selon le cas, avec la mention « nominé » ou « lauréat » sur les emballages nominés.

Par ailleurs, les **lauréats** bénéficieront d'une couverture médiatique via les canaux suivants :

- Rédactionnel dans Emballages et Etiquettes Magazine / Verpakking en Labelmagazine de novembre 2019,
- Page promotionnelle dans Trends et Trends Tendances de novembre 2019,

Spécifiquement pour les lauréats des Greener Packaging Awards :

- Rédactionnel dans la newsletter Green de BECI de novembre 2019,
- Rédactionnel dans De Vlaamse Ondernemer de novembre 2019,
- Rédactionnel dans Dynamisme Wallon de novembre 2019,
- Rédactionnel dans KMO-Insider de novembre 2019,
- Rédactionnel dans VOKA-Ondernemers de novembre 2019,
- Vidéo de 3 minutes diffusée via les différents canaux de communication des partenaires (avec droits de diffusion par les lauréats).

3.6. Jury

Avant le jury, un comité technique se réunira pour émettre un avis préalable sur les candidatures. Ensuite, pour chaque catégorie, le jury choisira par consensus, selon les critères mentionnés, des nominés et un lauréat. Selon la quantité et la qualité des candidatures, une catégorie pourrait ne pas avoir de nominés.

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Il est composé de:

Représentants des pouvoirs publics

- La Région Wallonne
- La Région de Bruxelles-Capitale
- La Région Flamande
- La Commission Interrégionale de l'Emballage

Représentants du monde scientifique

- Centre d'Emballages de l'Université de Hasselt
- Pack4Food
- RDC Environnement
- CO2Logic

Représentants du secteur de l'emballage

- L'Institut Belge de l'Emballage
- Valipac
- Fost Plus
- Emballages et Etiquettes Magazine

Représentants des fédérations professionnelles

- FEVIA
- COMEOS
- DETIC
- AGORIA

Représentants des associations environnementales

- Réseau éco-conso

Le comité technique sera composé des personnes suivantes :

- Marleen Calcoen pour l'Institut Belge de l'Emballage,
- Nicolas Egri pour Fost Plus,
- Filip Vangeel pour Valipac,
- Cédric Slegers pour Go4Circle,
- Erik Kruijselbrink pour Emballages et Etiquettes Magazine,
- Peter Ragaert pour Pack4Food,
- Roos Peeters pour le Verpakkingencentrum de l'Université de Hasselt,
- Liesje De Schamphelaire pour la Fevia,
- Géraldine Verwilghen pour Comeos,
- Frédérick Warzée pour Detic

Marleen Calcoen est désignée présidente du jury technique.

4. Exclusion des candidatures

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 3.1. sera automatiquement exclue du concours.

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature :

- L'absence de l'un des documents requis dans le dossier de candidature;
- Spécifiquement pour le Greener Packaging Award : toute société ne respectant pas ses obligations légales en matière d'emballage telles que prévues dans l'Accord de Coopération.

Propriété intellectuelle :

Les entreprises qui introduisent un dossier pour un produit spécifique assurent qu'elles sont propriétaires du concept et/ou de la marque en question.

Le jury du Get Smart (In) Packaging Awards et du Greener Packaging Awards se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent règlement.

5. Dispositions d'ordre général

5.1. *Communication*

Les organisateurs se réservent le droit de présenter les candidats dans un certain nombre de publications (sites internet greenerpackaging.be, getsmartinpackaging.be, fostplus.be, preventpack.be, valipac.be, ...)

Les nominés et lauréats s'engagent à ne pas divulguer leur récompense à la presse ou au public avant la cérémonie de remise des prix.

Après cette date, les nominés et lauréats seront autorisés à communiquer, en toute éthique et déontologie, leur récompense dans toutes leurs communications. Un logo sera mis à leur disposition.

5.2. *Confidentialité*

Les membres du jury s'engagent à considérer comme strictement confidentiel le contenu des dossiers introduits dans le cadre de ce concours et ne pourront, sans accord écrit préalable du candidat en question, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics des renseignements globaux ou partiels relatif à ces études.

5.3. *Acceptation du règlement*

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du présent concours et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

5.4. *Annulation du concours*

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à l'annulation partielle ou totale du présent concours si la quantité ou la qualité des projets remis est estimée insuffisante par le jury.

6. Contact

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au responsable du concours. Celui-ci agit comme secrétaire du comité technique et du jury. Le responsable du présent concours est Nicolas Egri : nicolas.egri@fostplus.be
Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être envoyées par courriel.